

Important Avis Santé

Renseignements à l'intention des professionnels de la santé

Le 7 octobre 2005
Volume 2, numéro 9
Page 1 de 1

Flambée de cas de maladie des légionnaires dans une maison de soins infirmiers de Toronto

Chers collègues,

Nous voulons par la présente vous mettre à jour sur la flambée survenue dans une maison de soins infirmiers de Toronto :

- Il a été confirmé en laboratoire que le bacille *Legionella* est l'agent causal de l'écllosion. La maladie des légionnaires est une infection respiratoire entraînant une pneumonie, qui se présente de 2 à 10 jours après l'exposition.
- À ce jour, 70 des 249 pensionnaires, 18 des 290 membres du personnel et 9 visiteurs de l'établissement sont inscrits à la liste des malades; 42 ont été hospitalisés à des fins de traitement. Il y a eu 17 décès parmi les pensionnaires. Certains patients récupèrent peu à peu et sont maintenant afebriles, d'autres ont quitté l'hôpital.
- Le bacille *Legionella* est présent à l'état naturel dans l'environnement, habituellement dans l'eau. Il se développe particulièrement bien dans l'eau chaude, comme dans les cuves thermales, les réservoirs à eau chaude ou certains éléments des systèmes de climatisation de grands bâtiments.
- On peut contracter la maladie des légionnaires en inhalant des aérosols contaminés provenant d'appareils (tours de refroidissement, douches, robinets, etc.) ou en aspirant de l'eau contaminée.
- La légionellose ne se propage pas d'une personne à l'autre. Il faut donc suivre les précautions de routine.
- Les précautions de routine s'appliquent à TOUS les patients au moment de leur prodiguer des soins et comprennent :
 - hygiène des mains;
 - port de gants lorsqu'on prévoit entrer en contact avec des liquides organiques, des muqueuses ou une peau non intacte;

Points clés :

- **Il a été confirmé que le bacille *Legionella* est à l'origine de l'écllosion d'infections respiratoires à l'établissement Seven Oaks Home for the Aged**
- **La légionellose ne se transmet pas d'une personne à l'autre, elle est provoquée par un contaminant de l'environnement**
- **Les précautions de routine s'imposent quand on soigne des patients ou des pensionnaires**
 - On recommande aux soignants de porter une blouse pendant les soins routiniers aux patients lorsqu'ils sont susceptibles d'être éclaboussés ou salis par des liquides organiques.
 - On recommande aussi le port de masque et de protection oculaire pour les activités susceptibles de provoquer des éclaboussures ou giclements de sang, de liquides organiques, de sécrétions ou d'excrétions.
 - Aucune restriction ne s'applique aux transferts de patients ou au personnel travaillant dans plusieurs établissements.

On offrira aux pensionnaires et au personnel de l'établissement une antibiothérapie préventive.

On effectue présentement une enquête environnementale approfondie pour cerner la source de la contamination dans l'établissement.

Veillez communiquer avec votre bureau de santé publique local si vous avez des questions concernant la légionellose.

(original signé par)

D^{re} Sheela Basrur, médecin hygiéniste en chef et sous-ministre adjointe

(original signé par)

Allison J. Stuart
Directrice, Unité de gestion des situations d'urgence